



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 100 ii) de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 6 de sa résolution [73/48](#) relative au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire du Traité, de lui faire rapport à sa soixante-quatorzième session sur la signature, la ratification, l'acceptation et l'approbation du Traité, ainsi que sur l'adhésion à celui-ci.
2. Au 11 juillet 2019, 70 États avaient signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, 22 États l'avaient ratifié et 1 État y avait adhéré.

* [A/74/50](#).

